

délégations de pouvoir spécifiques aux instances régionales sont la solution démocratique logique pour restaurer les traditions ethniques et culturelles, qui sont propres à chaque région.»

Nous considérons également l'Article 31 comme si intéressant, que nous le citons en entier :

«La promotion des cultures régionales est un élément indispensable de la construction d'une Europe respectueuse de sa diversité culturelle et linguistique. Les efforts tendant à un meilleur équilibre entre les régions de l'Europe ne peuvent en aucun cas se limiter aux plans économique et social. la culture elle-même est un facteur essentiel de l'ensemble du développement régional.»

Les universités elles aussi, la formation continue et les mass media doivent tenir un plus grand compte de la langue et de la culture régionales.

Pour finir, les Articles 37 à 41 mettent l'accent sur l'expérience d'États à structure régionalisée ou fédérale, relevant le fait que le régionalisme ne signifie en rien isolationnisme ni désagrégation de l'État.

La Convention conclut par un appel solennel: la représentation des régions doit être envisagée dans l'Europe unie, par la création d'une deuxième chambre, composée de représentants locaux et régionaux.

Il est évident pour chacun qu'une telle déclaration représente un programme complet, un fil conducteur pour tous ceux qui souhaitent une Europe véritablement démocratique, basée sur les peuples et ses régions.

Faut-il donner une explication du fait que cette déclaration, contrairement à celle de Galway, ne fut adoptée qu'à la majorité? Nous ne le pensons pas. La différence fondamentale entre Galway et Bordeaux réside dans l'importance respective du verrou économique d'une part, et du verrou culturel de l'autre (si vous nous permettez d'employer cette expression tirée de la politique belge). Cette fois les 41 articles étaient répartis à peu près également entre les deux verrous.

On peut se demander si les responsables régionaux, les dirigeants des organisations de lutte, les représentants des peuples européens ont bien saisi toute la portée de cette déclaration.

Elle devrait devenir une lecture obligatoire; elle peut devenir une arme à l'impact politique considérable. Mais pour cela, il faut avoir la volonté d'en faire usage.

Nous sommes frappés par le fait que depuis deux ans au moins, on a assez peu travaillé à la réalisation des nombreuses intentions exprimées dans la Déclaration de Bordeaux.

La faute en est-elle exclusivement aux Institutions européennes? Nous pensons que non. Un droit doit toujours être arraché. Ici aussi, c'était le devoir des peuples et minorités d'Europe d'utiliser au maximum, pour atteindre leurs objectifs, les moyens — encore très limités certes — mis à leur disposition. Et cela jusqu'à aujourd'hui n'a pas été fait de manière suffisamment efficace.

L'appel final de la Convention de Bordeaux, évoquant la création d'un Sénat européen des régions, nous fournit une utile transition pour passer à la deuxième partie de cet article: la «petite» Europe, ou: